

FICHE STANDARDISEE D'INFORMATION

Contrats n° 695003 et n° 75201507

8. REMARQUES IMPORTANTES

L'assurance emprunteur constitue une garantie à la fois pour le prêteur et l'emprunteur. Elle peut être un élément déterminant de l'obtention de votre prêt immobilier. Il appartient au professionnel de veiller à ce que les garanties qu'il vous propose de souscrire correspondent à vos besoins et à vos attentes.

Aussi précises que soient les informations qui vous ont été données, il est très important que vous lisiez attentivement vos documents contractuels notamment la Notice d'Information et les éventuelles conditions particulières qui déterminent les droits et obligations de l'assuré et de l'assureur. Nous attirons tout particulièrement votre attention sur les risques exclus, les délais de carence (période durant laquelle l'assuré ne peut pas demander la mise en œuvre de la garantie), de franchise (période durant laquelle le sinistre reste à la charge de l'assuré), les dates et motifs d'expiration des garanties.

Nous insistons sur l'importance de la précision et de la sincérité des réponses apportées au questionnaire d'adhésion/de souscription au contrat d'assurance emprunteur, y compris la partie questionnaire médical. Une fausse déclaration intentionnelle entraînerait la nullité du contrat et la déchéance des garanties : les échéances ou le remboursement du capital restant dus seraient alors à votre charge ou à celle de vos héritiers.

Conformément à la loi, dès aujourd'hui et jusqu'à 12 mois après la signature de l'offre de prêt, voire au-delà si votre contrat de prêt le prévoit, vous pouvez souscrire une assurance auprès de l'assureur de votre choix et la proposer en garantie au prêteur. Celui-ci ne peut pas la refuser si elle présente un niveau de garantie équivalent au contrat d'assurance qu'il vous a proposé.

Je certifie l'exactitude des informations communiquées à l'intermédiaire et reconnais avoir reçu une information suffisante me permettant de prendre ma décision de manière éclairée, et que la solution proposée est en adéquation avec mes besoins.
Je certifie qu'un exemplaire de la présente fiche complétée m'a été remis.

Fait à Le/...../.....

Signature du candidat à l'assurance :

Signature de l'Intermédiaire

Nom :

Prénom :

.....

INFORMATIQUE ET LIBERTÉ

Les données personnelles recueillies dans cette fiche sont obligatoires pour répondre à votre demande d'information sur l'assurance emprunteur et pour la proposition d'assurance emprunteur qui pourra vous être faite.

Ces données ainsi que celles recueillies ultérieurement feront l'objet de traitements à des fins d'octroi du crédit, de gestion du crédit et des garanties, d'exécution des obligations légales et réglementaires ainsi qu'à des fins statistiques et d'actions commerciales. En fonction de leurs missions et habilitations respectives, les destinataires de toute ou partie des données personnelles recueillies sont la Mutuelle ou son intermédiaire, les réassureurs, l'Organisme prêteur, les organismes et/ou autorités chargés des opérations du contrôle légal et réglementaire. Les droits d'accès, d'opposition, de rectification ou de suppression peuvent être exercés auprès du responsable du traitement de la MNCAP- Service Traitement des informations, 5 rue Dosne 75116 PARIS. Celui-ci peut être interrogé pour l'exercice de l'ensemble de ces droits au titre de la loi du 6 janvier 1978 modifiée.